

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES
FEMMES**

COMMISSIE VOOR GELIJKE KANSEN EN VROUWENRECHTEN

RÉUNION DU MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

VERGADERING VAN DINDAG 1 DECEMBER 2020

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : Mme Margaux De Ré, présidente.

[105]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. MARC LOEWENSTEIN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "la lutte contre l'antisémitisme à Bruxelles".

[107]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Alors que la déclaration de politique générale (DPG) de la Commission communautaire française (Cocof) cite une par une les différentes formes de discrimination, celle de la Région reste plus générale. Elle s'engage à lutter contre "toute forme de violence et de discrimination". Les deux DPG précisent en outre qu'il sera développé "une logique intersectionnelle dans l'analyse et le traitement des discriminations, certains publics subissant en effet le croisement ou l'accumulation de facteurs discriminatoires".

À mes yeux, chaque victime de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie ou de discrimination doit être la priorité du gouvernement. Il ne peut y avoir de concurrence entre les victimes. L'autorité publique, l'État de droit, se doit de protéger les droits et libertés individuelles de tous les citoyens. Et nos institutions bruxelloises ont bien évidemment un rôle à jouer au regard de leurs propres compétences.

Mon propos ne vise pas à dire qu'il faut lutter chacun dans son coin, mais qu'à côté du modèle de vivre et de faire ensemble que nous défendons, nous devons user d'outils sur mesure et ciblés pour lutter efficacement contre chacune de ces manifestations de haine. Nous nous devons également d'évaluer les politiques menées et, le cas échéant, d'adapter nos actions pour relever de manière efficiente ces défis importants pour notre démocratie.

Si notre assemblée s'est déjà penchée plusieurs fois sur les questions de racisme et de discrimination, j'aborderai ici plus particulièrement la question de l'antisémitisme. Au niveau des statistiques provenant d'antisemitisme.be, qui croise ses données avec celles d'Unia, qui dénombre 74 incidents, l'année 2019 s'inscrit légèrement au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Bruxelles était la ville la plus touchée, avec dix-huit incidents, contre cinq, par exemple, à Anvers. Par ailleurs, 31 signalements ont été relevés dans les médias, principalement sur les réseaux sociaux.

Au-delà des chiffres, il est important de voir d'où provient l'antisémitisme aujourd'hui, afin de mieux le combattre. Le numéro du 5 novembre 2020 de l'hebdomadaire Le Vif/L'Express présente un entretien portant

sur l'antisémitisme des jeunes à Bruxelles. Il fait référence à une étude menée par MM. Kotek et Tournemene, chercheurs au centre européen d'études sur la Shoah, l'antisémitisme et les génocides, entre 2018 et 2019. Sur 60 écoles secondaires tirées au sort parmi les 115 établissements francophones de la Région bruxelloise, 38 établissements, tous réseaux et filières confondus, ont participé à l'enquête, ce qui représente 1.672 jeunes de 16 à 22 ans.

[109]

En résumé, les jeunes musulmans francophones de Bruxelles auraient trois fois plus de préjugés antisémites, homophobes et sexistes que les athées. Si plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cette situation, c'est le facteur religieux qui prédomine. Cette étude a été réalisée neuf ans après l'étude Jong in Brussel, financée par le gouvernement flamand, sous la direction du professeur de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) Mark Elchardus.

Cette étude flamande montrait qu'environ la moitié des élèves musulmans des 32 écoles secondaires bruxelloises flamandes sondées validait quatre thèses correspondant aux clichés antisémites les plus répandus : la plupart des Juifs pensent être meilleurs que les autres ; la plupart des Juifs incitent à la guerre et rejettent la faute sur les autres ; la plupart des Juifs veulent tout dominer ; quand on fait des affaires avec les Juifs, il faut veiller à ne pas se faire rouler.

Il apparaissait aussi que 38 % des catholiques pratiquants partageaient ces préjugés. La référence à ces deux études ne vise aucunement à stigmatiser une communauté ou une religion. Si l'on ne peut nier qu'il y ait des antisémites "classiques", des antisémites d'extrême droite - comme on a pu le constater lors de la manifestation du Vlaams Belang du 27 septembre dernier -, des antisémites qui se cachent derrière leur antisionisme et des antisémites 2.0 de toutes origines qui pullulent sur les réseaux sociaux, il est aussi important de relever que, pour ne parler que des cas les plus graves, les seize Juifs assassinés ces dernières années en France et en Belgique l'ont tous été par des jeunes musulmans radicalisés.

Parmi eux, il y a évidemment les quatre victimes de l'attentat du Musée juif de Belgique, qui a choqué toute la classe politique. Celle-ci a réagi notamment en renforçant la sécurité des bâtiments communautaires juifs. Si cette protection est malheureusement bien nécessaire, elle ne date pas d'hier et cela reste préoccupant de voir son école, son mouvement de jeunesse, son centre communautaire ou sa synagogue devoir être protégé par l'armée ou la police lors de toutes ses activités. Il est encore plus préoccupant que les deux écoles juives bruxelloises soient bondées parce que de nombreuses écoles publiques sont désertées par les jeunes Juifs. Il est également inquiétant que certains n'osent pas porter la kippa ou cachent leur étoile de David de peur de se faire insulter ou agresser. Or, c'est une réalité quotidienne à Bruxelles, capitale de l'Europe. Il faut que cela change enfin.

[111]

En réponse à une question d'actualité du 3 juillet dernier, le ministre-président précisait les actions menées par le gouvernement bruxellois pour lutter contre l'antisémitisme. Parmi elles, les soutiens aux projets du Musée juif de Belgique, au Centre communautaire laïc juif (CCLJ), aux initiatives de promotion de l'interculturalité ou de lutte contre la radicalisation, ainsi qu'aux formations destinées aux acteurs communaux et régionaux abordant les théories du complot, dont celle du complot juif.

Quelle est la position du gouvernement par rapport aux conclusions de l'étude portant sur l'antisémitisme des jeunes à Bruxelles ? Prévoyez-vous de renforcer ou d'adapter vos actions au regard de ces conclusions, en concentrant vos efforts, par exemple, sur les écoles ou les réseaux sociaux ?

Des projets précis sont-ils prévus pour déconstruire les préjugés spécifiques aux groupes de victimes pris individuellement ? Si oui, lesquels et, le cas échéant, quel en sont les résultats ?

Une évaluation des actions menées par la Région pour lutter contre l'antisémitisme est-elle réalisée ?

Enfin, en janvier dernier, la Première ministre de l'époque, Sophie Wilmès, annonçait la création d'une conférence interministérielle chargée de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Cette question devait être abordée le 19 février dernier en Comité de concertation. Qu'en est-il ? Quelle attitude le gouvernement bruxellois a-t-il adoptée à ce sujet ?

[113]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je partage les constats et les préoccupations de mon collègue, ainsi que les questions qui en découlent.

Je tiens, en revanche, à rappeler, comme je l'ai fait à l'occasion de la discussion sur le budget dédié à l'égalité des chances, le regret de mon groupe que le gouvernement bruxellois ne cite même pas la lutte contre l'antisémitisme dans sa déclaration de politique générale (DPG). C'est choquant.

En ce qui concerne l'exacerbation du problème, une enquête publiée en mars 2019 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), qui avait sondé douze États membres, dont la Belgique, au sujet des personnes juives, révélait que 92 % des Belges sondés considéraient que l'antisémitisme exprimé en ligne constituait un problème dans leur pays. La Belgique présente, en la matière, le pourcentage le plus élevé après la France. L'enquête montrait en outre que 41 % des Juifs belges interrogés craignaient pour leur intégrité physique. Pour ces raisons, un tiers des Juifs sondés adoptent des comportements d'évitement. Ils disent avoir renoncé à participer à certains événements juifs ou à se rendre sur des sites juifs par peur pour leur sécurité.

Je rappelle également que, selon l'étude du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), 22 % des agressions en Europe, en ce compris en Belgique, ciblent des Juifs, qui ne représentent pourtant que 1 % de la population.

Je voudrais également saluer l'excellente étude de Joël Kotek et Joël Tournemenne. Le silence radio qui l'a entourée dans la presse - qui n'est évidemment pas de votre fait - contribue sans doute à l'invisibilisation de l'antisémitisme.

Par ailleurs, les attaques verbales antisémites, comme celles qui ont eu lieu en juin dernier dans les rues de Bruxelles, sont banalisées. Elles sont, en outre, trop peu souvent dénoncées publiquement et par le pouvoir politique et ne font que trop rarement l'objet de poursuites. Elles sont invisibles à cause de l'idée que, dans notre pays, l'on ne peut pas porter plainte pour antisémitisme auprès de la police.

[115]

Une nouvelle source de préoccupation vient se greffer aux problèmes existants. Elle a trait aux théories conspirationnistes antisémites et à la désinformation entourant la pandémie du coronavirus, qui alimentent les discours de haine en ligne et s'ajoutent aux problèmes existants.

Le rapport du 9 novembre 2020 de la FRA insiste sur la nécessité de combattre les discours de haine ciblant les Juifs. Il ajoute que la pandémie du Covid-19 les a exacerbés.

Qu'est-ce qui est mis en place avec les organisations de la société civile pour lutter contre l'antisémitisme, comme le recommande l'agence européenne ? Quelles campagnes d'éducation, de sensibilisation et d'information le gouvernement soutient-il actuellement dans le but de lutter contre l'antisémitisme à Bruxelles ? Quel est leur message ? Quel public visent-elles ?

Quels partenariats sont-ils mis en place avec les communes en matière de cohésion sociale ? Des formations ciblées sont-elles élaborées avec les zones de police ? À l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, est-il envisageable, voire envisagé, de mettre en place des systèmes de déclaration en ligne ?

Quels sont les partenariats avec les associations de terrain au niveau de la collecte de données statistiques ? Un dispositif clair et officiel est-il prévu en Région bruxelloise ? Comme pour les féminicides, la Région se repose parfois un peu trop sur le secteur associatif en cette matière.

L'antisémitisme est-il repris dans les différents modules mis en place dans le cadre des projets de déconstruction des différents préjugés au sein de la Région ?

[117]

M. John Pitseys (Ecolo).- La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est infiniment importante. Je remercie donc M. Loewenstein de soumettre la question dont nous discutons aujourd'hui, compte tenu de la gravité des actes, ainsi que de l'ampleur et de la dimension du racisme et de l'antisémitisme : marginalisation sociale, discriminations multiples, intimidations, violences, agressions et meurtres, parfois de masse.

Pourquoi ne pas dire, compte tenu de la dimension intime et métaphysique du racisme, qu'Emmanuel Levinas écrivait : "Dès que le visage de l'autre apparaît, il m'oblige." À l'opposé du spectre, Carl Schmitt, théoricien du national-socialisme, disait avec clarté ce qu'est la politique du racisme. C'est la politique qui fait la différence entre l'ami et l'ennemi, l'ami n'étant pas celui qu'on aime, mais celui qui nous ressemble, l'ennemi n'étant pas celui qu'on déteste, mais celui qui nous indiffère. Pour retourner les mots de Levinas, il s'agit de celui dont nous refusons qu'il nous oblige. C'est aussi, et parfois particulièrement, le cas pour l'antisémitisme.

Les débats sur le racisme sont souvent parcourus par une série de tentations mauvaises - je suis d'ailleurs le premier à m'adresser ces avertissements : dresser le palmarès un peu sinistre des communautés les plus touchées ou le palmarès un peu figé de celles qui sont vouées à rester ou à devenir racistes et antisémites ; considérer que le racisme et l'antisémitisme sont juste un phénomène de rejet individuel, alors qu'ils ont des implications sociales, économiques et politiques - songeons à l'apartheid.

Comme la déclaration de politique régionale (DPG) le rappelle, les discriminations se nourrissent souvent l'une l'autre. En l'occurrence, l'approche intersectionnelle ne consiste pas à établir une sorte d'échelle de la douleur, mais à mettre le doigt sur ces situations d'interdépendance et à distinguer les difficultés qu'elles posent.

[119]

Enfin, afin d'être rigoureux, gardons-nous de considérer que le racisme et l'antisémitisme sont une sorte de pot-au-feu où tout serait commodément dans tout. En effet, tous les actes commis ne se valent pas, car l'enchaînement des actes n'est pas mécanique et le sophisme de la pente glissante est sans doute l'un des plus dangereux qui soient en criminologie. L'aggravation de ces actes est souvent multifactorielle.

Le plus troublant et le plus dangereux à manipuler est le fait que les opinions et les actes racistes ne sont pas toujours commis au nom d'un sentiment de supériorité, mais aussi au nom de la conviction. En l'occurrence, il s'agit de la conviction toxique d'être dominé. Cette conviction aboutit au sentiment que telle ou telle communauté particulière est responsable de l'injustice subie ou qu'elle servira d'exutoire commode. C'est, bien entendu, l'une des sources de l'antisémitisme.

En d'autres termes, je crois que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est d'abord une école d'exigence. Une exigence d'humilité et de curiosité vis-à-vis de nous-mêmes. Une exigence éthique, mais aussi politique, parce que je suis convaincu que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme requiert avant tout que nous trouvions des lieux pour nous parler sur un pied d'égalité, des mots dont nous pouvons faire une monnaie commune. C'est l'une des raisons pour laquelle nous tenons, en tant qu'écologistes, à l'amélioration de nos institutions scolaires et démocratiques, à la lutte contre les inégalités scolaires et à la déconstruction patiente, dans et hors du cadre scolaire, de tous ces préjugés.

Je laisse à M. Loewenstein les mots qui lui appartiennent, mais je partage volontiers la lettre de ses questions.

Quelle est l'approche suivie par la Région bruxelloise en matière d'antisémitisme et quelle est la position du gouvernement vis-à-vis de l'étude qu'il cite, et plus largement, vis-à-vis de toute la littérature récente sur le sujet ?

[121]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Votre question me permet de réaffirmer l'importance de mener à bien une politique coordonnée de lutte contre le racisme en Région de Bruxelles-Capitale. Malheureusement, l'antisémitisme existe à Bruxelles et des citoyens en voient leur vie gravement affectée dès leur plus jeune âge.

Le racisme peut prendre plusieurs visages et il est de mon devoir de lutter contre celui-ci sous toutes ses formes, qu'il s'agisse d'antisémitisme, d'islamophobie, de négrophobie, de racisme anti-Roms, de racisme anti-asiatique. La liste n'est pas exhaustive. L'intersectionnalité est l'une des facettes de ce travail multiforme.

Les préjugés liés à l'antisémitisme sont prégnants et nourrissent des actes de haine ; l'étude que vous mentionnez en est le reflet. Les conclusions de cette récente étude dans le cadre de laquelle des jeunes Bruxellois et Bruxelloises francophones ont été interrogés nous montrent l'importance et l'urgence de lutter contre toutes les formes de racisme et la nécessité de sensibiliser les jeunes en particulier à la question des préjugés antisémites, toutes convictions religieuses confondues. Ces préoccupations sont au centre des projets que je mène et que je soutiens. Ces conclusions rejoignent, par ailleurs, celles issues de l'étude intitulée Jong in Brussel, que vous mentionnez également dans votre question.

Ces projets seront encadrés par le plan d'action régional de lutte contre le racisme et les discriminations, dont le processus d'élaboration est lancé. Ce plan s'inscrit dans une démarche de concertation avec les partenaires institutionnels, politiques, administratifs et de la société civile. Cette concertation assure que chaque situation sera prise en compte, garantissant des actions qui s'attaquent à tous les types de racisme. Il s'agira en outre d'un plan d'action transversal, reprenant de multiples actions liées à l'ensemble des compétences régionales, permettant d'assurer une lecture structurelle du phénomène.

[123]

Ce plan, tout comme le plan précédent, fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation globale en fin de parcours.

Les liens avec la société civile et le soutien concret qui lui est fourni sont les éléments constitutifs de ma politique de subvention. Un appel à projets visant les actions menées en matière de lutte contre le racisme a été lancé fin 2019, en prévision de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale organisée le 21 mars 2020. Dans ce cadre, 42 projets ont été introduits par les associations et 26 projets ont été retenus, dont 3 se centrent sur le thème de l'antisémitisme. Il s'agit des projets suivants :

- la cérémonie qui récompense les lauréats du concours d'écriture antiraciste Ma plume contre le racisme sur la thématique du destin et de l'engagement de Simone Veil, mise en place par le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) ;
- l'exposition itinérante réalisée par le Musée juif de Belgique avec des jeunes du Lycée Guy Cudell de Saint-Josse-ten-Noode sur le thème des rapports entre juifs et musulmans, de la naissance de l'islam jusqu'au au déclin de l'Empire ottoman ;
- le documentaire radiophonique À côté de toi, portant sur les jeunes de confession juive à Bruxelles, produit par l'association Magma.

Quant à la conférence interministérielle contre le racisme, je m'implique activement dans sa mise en place, ainsi que dans l'élaboration du plan interfédéral attendu depuis près de vingt ans. Même si ce travail a été quelque peu ralenti par la crise sanitaire, dès septembre, les différents membres de la conférence se sont mis d'accord sur une note de démarrage. Celle-ci comprend les grandes lignes méthodologiques du travail de concertation et une liste des compétences dans lesquelles des actions seront prévues.

En ce qui concerne les actions que nous menons, la législation est également un outil incontournable pour lutter contre le racisme. C'est pourquoi un travail de codification harmonisant la législation bruxelloise antidiscrimination a été entamé. Il permettra de dégager des informations utiles pour lancer de nouvelles campagnes, d'avoir une meilleure vue sur les dépôts de plaintes des personnes victimes de discrimination et ainsi de se faire une meilleure idée des protections mobilisées.

Dans la continuité de ce travail législatif, le signalement doit être renforcé et le seuil d'accès aux services d'aide et de police abaissé. Le rapportage doit également être affiné. J'ai déjà organisé une rencontre avec des responsables de la police à ce sujet. Ces derniers travaillent activement, en collaboration avec le monde associatif, à augmenter le rapportage circonstancié auprès des services de police.

[125]

Enfin, comme je l'ai déjà mentionné à de multiples reprises dans des réponses à des questions écrites, la prévention et la sensibilisation doivent évidemment précéder les sanctions.

Une campagne contre le racisme sera lancée en 2021. Elle visera les jeunes de 18 à 40 ans, en adaptant les canaux de communication à ces groupes d'âge et informera, sensibilisera et incitera ces groupes à participer activement à la lutte contre toutes les formes de racisme ainsi qu'à valoriser et à promouvoir la diversité ethnoculturelle bruxelloise. Ce public sera invité à un travail de déconstruction des stéréotypes afin de prévenir la discrimination.

De plus, des appels à projets seront lancés autour de cette campagne afin de permettre aux associations actives dans ce domaine d'en devenir partie prenante.

Concernant les aspects de vos questions liées à la sécurité et à la prévention, le ministre-président m'a informé que Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) a également soutenu le tissu associatif par le biais d'un appel à projets en 2018, comme vous le relevez. Chacun de ces subsides a fait l'objet d'une évaluation reposant sur des critères quantitatifs et qualitatifs définis avec le bénéficiaire.

De cette évaluation, il ressort que le projet Let's meet a Jew a pu accueillir plus d'une centaine de groupes de janvier 2019 à décembre 2019, soit un peu plus de 3.000 jeunes. Les retours des participants et encadrants sont positifs et s'illustrent par une augmentation progressive des demandes d'ateliers. Les activités ont été réalisées en collaboration avec plusieurs acteurs associatifs spécialisés et partenaires, ainsi que la cellule démocratie ou barbarie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), pour en assurer la diffusion à toutes les écoles de la fédération.

Des projets portés par le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) en 2019, nous relevons que le jeu Kroiropu a été proposé à plus de 1.300 élèves de la troisième à la sixième primaire des écoles bruxelloises et à 25 adultes, dont l'équipe du Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les extrémismes et radicalismes violents (Caprev) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, plus de 1.400 autres élèves ont pu bénéficier du projet Écran large sur tableau noir, dans le cadre duquel l'asbl Les Grignoux a développé des séances spécifiquement dédiées à l'antisémitisme en collaboration avec le CCLJ. Là aussi, les retours des participants sont positifs.

[127]

Enfin, Mme Teitelbaum, comme je l'ai dit dans mon introduction, nos objectifs stratégiques sont énoncés dans la note de démarrage de la conférence interministérielle. Les domaines spécifiques en lien avec la culture, la jeunesse et l'enseignement sont bien entendu essentiels pour déconstruire les préjugés.

(Mme Leila Agic, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[131]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Je voudrais poser quelques questions complémentaires sur le plan d'action régional de lutte contre le racisme et les discriminations. Qu'en est-il du calendrier ? De quelle manière la concertation a-t-elle été lancée ?

L'antisémitisme et le racisme sont inexcusables. Les problèmes doivent être traités à la source par des actions qui soient le plus possible ciblées. Dans votre réponse, vous citez l'étude Jong in Brussel et celle de MM. Kotek et Tournemene, qui va dans le même sens. Cela me rassure quelque peu face à une situation qui reste néanmoins inquiétante. J'espère que les actions évoquées seront menées à bien.

Mon intervention ne vise pas à ce que la Région s'occupe exclusivement de la question de l'antisémitisme, mais il m'a semblé important de mettre en exergue ce mal. Au-delà des actions transversales qui sont menées, il convient de bien diagnostiquer les différents types de racisme et de discrimination et d'utiliser les outils adaptés à chaque problème, même s'il importe de développer et de soutenir aussi des projets globaux favorisant le vivre ensemble et la tolérance. À force d'amalgamer les problèmes, on finit par les banaliser. Cela vaut pour l'antisémitisme comme pour la négrophobie, l'homophobie ou encore l'islamophobie. Chacun de ces phénomènes nauséabonds doit être combattu avec force et détermination.

Vous avez parlé d'appels à projets. Je tiens à rappeler que la lutte contre l'antisémitisme ne doit pas seulement être le fait d'organisations juives telles que le CCLJ ou le Musée juif de Belgique. Je me réjouis dès lors que plusieurs organisations, dont le MRAX, aient participé à ces appels à projets. La même affirmation vaut d'ailleurs pour les autres crimes de haine : ils sont l'affaire de tous.

[133]

Nous ne pouvons tolérer que, dans un État de droit comme la Belgique, dans la capitale de l'Europe, des Juifs ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils portent la kippa ou l'étoile de David dans la rue. Il n'est pas acceptable que, dans certaines écoles publiques ou privées, des enfants se fassent harceler, insulter ou agresser au seul motif qu'ils sont juifs. Leurs parents doivent alors se résoudre à les inscrire à l'école juive et, au final, chacun reste dans sa bulle. Il est également inadmissible que des propos antisémites et négationnistes se répandent en toute impunité sur les réseaux sociaux.

Nous devons travailler en priorité sur les écoles et les réseaux sociaux. Je vous demande d'utiliser tous les leviers possibles et imaginables que la Région vous offre afin d'obtenir des résultats concrets.

[135]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Il ne s'agit pas de hiérarchiser les discriminations, comme l'a un jour dit Simone Veil, mais de rappeler que l'antisémitisme occupe une place singulière dans l'histoire de l'Europe, qui s'est construite sur les cendres des camps d'extermination. À ce titre, il doit être inclus dans toutes les formes de discrimination chaque fois qu'elles sont citées, ce qui n'est pas le cas dans la déclaration de politique générale (DPG).

Sans vouloir ouvrir ici et maintenant un autre débat, je voudrais répondre à M. Pitseys que, si je le rejoins, bien entendu, sur l'intersectionnalité des discriminations, en revanche, je serais moins d'accord avec lui sur l'intersectionnalité des luttes, car elle débouche sur une hiérarchisation des luttes qui a pour effet de confisquer la parole à certains intervenants.

Il reste beaucoup à faire dans la lutte contre l'antisémitisme et la Région a un rôle important à jouer en actionnant divers leviers, mais elle doit avant toute chose mentionner cette lutte dans la DPG.

[137]

M. John Pitseys (Ecolo).- Pour autant que ce soit nécessaire, je voudrais rassurer Mme Teitelbaum. Dans mon intervention, je me bornais à traiter de l'intersectionnalité comme approche scientifique du phénomène des discriminations. C'est un vaste débat que nous tiendrons sans doute encore à d'autres occasions.

Mme la secrétaire d'État, je constate avec vous que tous les outils dont vous disposez pour lutter contre l'antisémitisme ne seront jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois si, dans les politiques scolaires et parascolaires bruxelloises, dans la manière dont notre Région conçoit le rôle des médias, de la presse et des réseaux sociaux, elle ne trouve pas des solutions pour améliorer la qualité du débat public et lutter contre les préjugés et éduquer les citoyens et nous-mêmes à un certain nombre de valeurs communes.

[139]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Je souhaite apporter une réponse à la question de M. Loewenstein concernant le calendrier du plan d'action régional de lutte contre le racisme et les discriminations. Il devrait voir le jour en 2021, mais la crise sanitaire a provoqué des retards et le parlement

doit encore tenir ses assises contre le racisme. L'évaluation de l'ancien plan devait être présentée à cette occasion. Cela n'a pas encore pu se faire. J'espère que ce sera possible d'ici quelques semaines, pour permettre une présentation du plan dans le courant de l'année 2021.

[141]

- *L'incident est clos.*

[145]

QUESTION ORALE DE MME NICOLE BOMELE NKETO

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "la sensibilisation visant à lutter contre les violences sexuelles".

[147]

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Le vendredi 6 octobre 2020 une enquête de police a été ouverte à la suite de la diffusion sur les réseaux sociaux de ce qui semblerait être un viol collectif. Le contenu choquant de cette vidéo est celui de huit jeunes hommes qui abusent d'une jeune fille après l'avoir droguée.

Ce triste événement illustre la banalisation des violences sexuelles faites aux femmes. La légèreté avec laquelle certains jeunes filment et décident de diffuser ce genre d'acte sur les réseaux sociaux nécessite que l'on se penche sur les questions de sensibilisation aux violences sexuelles.

L'article 375 du Code pénal énonce clairement que la pénétration et l'absence de consentement de la victime sont deux éléments constitutifs d'un viol. Or, dans le cas susmentionné, ces deux circonstances sont réunies. En effet, l'un des individus présents au moment des faits, auxquels il a probablement participé, s'est empressé de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Il sous-entend que le consentement de la victime était implicite car elle n'aurait rien dit. Or, bien que certains l'ignorent, la consommation de drogue lors de relations sexuelles peut déboucher sur une absence de consentement.

Cette méconnaissance de la notion de consentement est dangereuse puisqu'elle mène à ce type de dérive que l'on peut même qualifier de crime. Nul besoin d'ajouter que ces viols et agressions sexuelles ont des conséquences irréversibles pour les victimes. La jeune fille est traumatisée.

De plus, les agressions sexuelles illustrent les inégalités entre les hommes et les femmes. En effet, les statistiques communiquées par le centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) soulignent que 89 % des victimes sont des femmes et que 95 % des auteurs sont des hommes. L'expérience d'insécurité est beaucoup plus forte chez les femmes.

Il est impératif d'agir pour endiguer ce phénomène.

[149]

Quelles collaborations avez-vous entamées, notamment avec les asbl actives dans ce domaine, pour lutter contre les violences sexuelles faites aux femmes ?

Pouvez-vous préciser la date de la décision d'attribution de l'appel à projets sur les violences faites aux femmes ?

En attendant la mise en lumière de ces projets, quelles campagnes de sensibilisation avez-vous menées dans le but d'endiguer la banalisation des agressions et des violences sexuelles faites aux femmes ?

Une initiative d'animations et de débats organisée par l'asbl SOS Viol a été mise en place afin de sensibiliser des étudiants de cinquième et sixième années de l'enseignement secondaire. Le contenu des programmes scolaires n'entre pas dans vos compétences, mais vous avez néanmoins annoncé le lancement d'une nouvelle campagne de sensibilisation sur la violence sexuelle ciblant les jeunes Bruxellois. Disposez-vous d'un calendrier plus précis concernant cette initiative ? Sera-t-elle lancée en collaboration avec des organisations et acteurs de terrain ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Il a été précisé qu'un dispositif d'information à l'attention des victimes de violences sexuelles sera développé dans les années à venir. Disposez-vous d'un calendrier plus précis au sujet de l'instauration de la fameuse action 41 du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Concernant l'agression sexuelle susmentionnée, il me semble pertinent d'affirmer que là où la prévention échoue, la sanction est nécessaire. J'ai conscience que l'action des forces de l'ordre ne relève pas de vos compétences. Néanmoins, avez-vous pu plaider auprès des autorités fédérales pour que les zones de police renforcent leurs cellules spécialisées dans les faits de mœurs, comme l'a fait la zone de police Bruxelles-Capitale / Ixelles (Polbru) ? Dans la négative, comptez-vous le faire ?

Dans le même ordre d'idée, le plan régional de lutte contre les violences faites aux femmes prévoit la création d'une cellule spécialement dédiée à ces problématiques. Disposez-vous d'un calendrier plus précis sur l'instauration de cette action 52 ?

[151]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Votre question me permet de réitérer l'engagement du gouvernement dans la lutte contre les violences et d'indiquer les moyens par lesquels cet engagement est mis en pratique.

Concernant le soutien aux associations, j'ai décidé de lancer cette année un appel à projets spécifiquement dédié à la lutte contre les violences envers les femmes. Il s'appuie sur le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes. Les associations qui y participaient devaient dès lors accorder une attention particulière aux priorités du plan dans le développement de leurs projets. Sachez qu'une trentaine de projets seront soutenus pour un montant total de 314.705 euros. Ces subsides sont en cours d'attribution.

Parallèlement, les associations ont été consultées et impliquées en amont du plan bruxellois contre les violences, via les groupes de travail mis en place. Les ébauches des mesures ont été présentées à plusieurs reprises, notamment via la plate-forme de consultation en matière de violences entre partenaires et intrafamiliales et le Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je précise également que le plan reflète une volonté de se conformer aux engagements et recommandations de la convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique. En ce qui concerne sa mise en œuvre, de nombreuses mesures ont été décidées pour impliquer directement les acteurs et actrices de première ligne, comme vous pouvez le lire dans le plan.

En ce qui concerne les campagnes de sensibilisation en matière de violences qui seront menées au cours de cette législature, je voudrais vous rappeler la campagne que j'ai organisée en tout début de mandat, en collaboration avec Praxis, qui, pour la première fois, s'est concentrée sur la violence psychologique et le changement de comportement des auteurs de violences.

En outre, mes services préparent actuellement une campagne visant à promouvoir la sensibilisation et l'utilisation des lignes d'assistance téléphonique existantes en matière de violences conjugales et sexuelles. Cette campagne tentera d'atteindre le public cible de manière originale et est préparée en concertation avec les services d'assistance téléphonique.

[153]

Il est prévu de le déployer début 2021, mais le calendrier dépendra de l'évolution de la pandémie.

Par ailleurs, la mesure 41 du plan de lutte contre les violences faites aux femmes vise en effet à fournir aux victimes de violences sexistes et sexuelles des informations claires, accessibles et ciblées sur leurs droits et les moyens de signaler une agression et de porter plainte. Cela se fera par le biais de brochures accessibles et largement diffusées, ainsi que d'un nouveau site web pour l'ensemble de la Région. Il est prévu de développer le concept et la stratégie à cet effet en 2021 et de préparer les marchés publics. Le contenu de ces outils sera ensuite développé en 2021 et 2022 par equal.brussels et des associations.

Le plan bruxellois contre les violences envers les femmes prévoit, par ailleurs, d'inciter les zones de police à mettre en place des cellules spécialisées composées de policiers formés et sensibilisés aux problématiques des violences sexuelles et intrafamiliales.

La mesure ne relève pas précisément de mes compétences, mais par le biais de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), nous voulons encourager ce type d'initiative. Nous suivons de près ce qui est mis en place au sein de la zone de police de Bruxelles-Capitale / Ixelles (Polbru), qui est en train de tester ce type de structure spécialisée. C'est à mes yeux essentiel pour garantir un accueil adapté et efficace à ces victimes. La question est également abordée dans le cadre de groupes de travail réunissant les cabinets et le monde associatif afin de permettre un suivi constant de la situation, essentiellement pour la problématique des violences intrafamiliales.

Enfin, j'ajouterai que la conférence interministérielle relative aux droits des femmes a fait émerger la nécessité de rappeler aux zones de police de donner davantage la priorité à cette catégorie de faits. Le collège des procureurs généraux a également été sensibilisé en ce sens.

[155]

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Concernant les appels à projets, pourriez-vous être attentive à l'aspect culturel lors des attributions ? Chaque communauté possède en effet ses propres codes. De nombreux jeunes ne fréquentent pas les associations. C'est le cas des jeunes d'origine subsaharienne. Leurs parents ne les fréquentent pas davantage. Or, il est important que la sensibilisation puisse toucher toutes les communautés.

Ces personnes éprouvent souvent des difficultés à comprendre le français ou le néerlandais. Le langage est une barrière pour elles. Or, la sensibilisation doit toucher tous les milieux qui composent Bruxelles, Région cosmopolite qui se doit de refléter notre diversité.

- *L'incident est clos.*

[159]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS

AAN MEVROUW NAWAL BEN HAMOU, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING EN GELIJKE KANSEN,

betreffende "de intersectionele agressie in de openbare ruimte en de aandacht voor de slachtoffers".

[161]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik stelde u hierover al een schriftelijke vraag, maar ondertussen zijn er nieuwe gevallen gesignaleerd. Na de voorvallen met vrouwelijke fietsers vorige maand deed zich begin november een schrijnend incident voor dat de urgentie van de aanpak van 'kruispuntagressie' en van het opzetten van een communicatie- en bewustmakingscampagne voor het melden van discriminatie benadrukt.

Twee fietsende vrouwen werden het slachtoffer van verkeersagressie en alsof dat nog niet volstond, werden ze in het politiecommissariaat niet omringd met de zorg die een slachtoffer van geweld zou mogen verwachten. Zo werden ze niet aangesproken in hun eigen taal en werden ze in een ruimte samen met de daders ondervraagd.

De zaak wordt in Anderlecht op de voet gevolgd en het parket doet zijn werk. Ik wend me echter tot u, als staatssecretaris van Gelijke Kansen, omdat de slachtoffers nog minder kansen krijgen omdat de aanpak versnipperd is, aangezien de verkeersagressie onder Mobiliteit, de politionele feiten onder Binnenlandse Zaken en de zorgverlening onder Welzijn en Gezondheid vallen.

Er zijn steeds meer gevallen van kruispuntdiscriminatie en -agressie. Drie elementen komen daarbij terug.

Ten eerste is er het toenemende gevoel van straffeloosheid bij intersectionele agressie in de stad. Ik zie een verband met de straffeloosheid, de ondermijning van de empathie en de anonimiteit op digitale kanalen, die verzilverd worden in bruut geweld in de vaak even anonieme openbare ruimte van grote steden.

Dat geweld richt zich vaak tegen de meest kwetsbaren. Zoals voor kruispuntdiscriminatie moet er ook specifieke aandacht komen voor kruispuntagressie. Je bent kwetsbaar als fietser tegenover een gemotoriseerd zwaar voertuig, je bent kwetsbaar alleen op pad, je bent kwetsbaar als vrouw of als persoon die niet in het plaatje past van wie wanneer op welke plaats geacht wordt te zijn.

[163]

We lijken in een tijdperk beland waar de burger de schaamte voorbij is. Vroeger was het een blaam op het machisme om een zwakkere aan te vallen. Nu slaat een man een vrouw in het gezicht omdat die haar plaats in de stad opeist, een stad die is gemaakt op maat van de man in de wagen.

Slachtoffers hebben het gevoel niet gesteund te worden door de openbare ordediensten. De woordvoerder van de politiezone Brussel Hoofdstad/Elsene gaf reeds aan dat er sprake is van een zeer groot dark number in de aangiftes van verkeersagressie. Volgens het Regenbooghuis is er ook bij homofobie en transfoobie geweld sprake van een zeer grote onderrapportage. Veel mensen durven niet naar de politie te stappen, omdat ze vrezen dat hun situatie dan zal verergeren of dat ze toch niet geholpen zullen worden. Dat laatste is pijnlijk

duidelijk geworden nu de recentste slachtoffers, Tina en Romi, hun relaas hebben gedaan. Vandaag worden ze belaagd door hun agressor.

De hulp van omstaanders is niet vanzelfsprekend. Nochtans weten we vanuit slachtofferzorg dat het herstelbevorderend is om je bij een brute aanval op je lichaam en je persoonlijke integriteit gesteund te weten en te voelen.

Op basis van de recente feiten wil ik u een reeks vragen stellen, die aanvullend zijn bij de vragen die ik u heb gesteld na de eerste gevallen van agressies van een tijd geleden.

De agressie in de openbare ruimte blijft toenemen. Niet zelden gaat het om kruispuntagressie. Krijgt het fenomeen een plaats in uw beleid?

Volgens het regeerakkoord zult u projectoproepen publiceren om innovatieve maatregelen, initiatieven en instrumenten ter bestrijding van discriminatie uit te werken en te evalueren, gericht op specifieke fenomenen, waaronder intimidatie op straat en doelgericht geweld tegen de LGBTIQ-gemeenschap (lesbian, gay, bisexual, transgender, intersex and queer) in de openbare ruimte. Hoe ver staan die projectoproepen? Wanneer zullen de projecten rond het bestrijden van geweld in de openbare ruimte vorm krijgen?

[165]

Het regeerakkoord stelt dat de regering steun zal verlenen aan verenigingen die slachtoffers van racisme en discriminatie op het grondgebied van het gewest begeleiden. Wordt die steun gekoppeld aan een clausule die ervoor zorgt dat individuele slachtoffers hun weg naar die organisaties kennen? In veel situaties zal het de slachtoffers aan de energie ontbreken om zelf op zoek te gaan. Wie gediscrimineerd wordt door de hulpdiensten, is nog verder van huis.

Wat denkt u van een campagne voor het helpen van kwetsbare medemensen in de openbare ruimte? Ik verwijs naar de zeer mediagenieke en opvallende campagne van de stad Amsterdam - "Kom op, grijp in" -, waarin de nadruk ligt op de gemeenschappelijke verantwoordelijkheid die wel allemaal dragen in onze maatschappij.

(Mevrouw Margaux De Ré, voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op)

[169]

Mevrouw Nawal Ben Hamou, staatssecretaris.- Meervoudige discriminatie en kruispuntagressie, zoals u het noemt, zijn uitingen van de gelaagde werkelijkheid waarin elk van ons zich bevindt. We zijn niet enkel vrouw, man of transpersoon; we zijn niet enkel jong, oud of tussen de twee in; en we zijn niet enkel mensen met of zonder fysieke of mentale handicaps. We zijn al die identiteiten en persoonskenmerken tegelijk.

Dat maakt dat ook discriminatie of geweld gebaseerd op die aspecten, niet op één maar vaak op verschillende aspecten tegelijk inwerken. Daarom is een intersectionele benadering nodig, ook in het beleid. Die benadering is nodig om ons bewust te zijn van de werkelijkheid waarin we leven en van de vele vormen van discriminatie of geweld waarvan te veel mensen het slachtoffer zijn. Het is ook nodig om bijzondere aandacht te hebben voor die mensen en groepen die, louter door wie ze zijn, extra gediscrimineerd of aangevallen worden.

Daarom speel ik in op die werkelijkheid door in het gelijkemansbeleid niet in eilandjes te werken, maar door het intersectionele denken te verwerken in alle actieplannen, projectoproepen en gerichte initiatieven.

Zo moedig ik een intersectioneel perspectief aan binnen subsidieprojecten en heb ik het als een apart criterium ingevoerd bij de analyse van projecten. Ik spoor verenigingen ook aan om niet in hun eigen hoekje te werken, maar om samenwerkingen op te zetten om verschillende doelgroepen te bereiken en transversaler te werk te gaan.

Op het vlak van de actieplannen uit die benadering zich alvast in het Plan ter bestrijding van geweld tegen vrouwen, waarbij ik ervoor gekozen heb om niet enkel vanuit gelijke kansen acties te voeren, maar alle relevante gewestelijke bevoegdheden erbij te betrekken. Zo benader ik gendergerelateerd geweld niet als een alleenstaand probleem, maar als een fenomeen dat gelinkt is aan andere zaken, zoals huisvesting, mobiliteit of werk.

[171]

Bovenal is het belangrijk om bij elke maatregel in de plannen een intersectionele benadering te beogen. Daarvoor is de coherentie tussen de actieplannen belangrijk en is de symbiose tussen het plan tegen geweld en de plannen rond racisme, handicap of preventie en veiligheid ook opgenomen als aparte maatregel in het plan tegen geweld. Op die manier kunnen de experts en overlegorganen die zich bijvoorbeeld met racisme bezighouden, bijdragen aan het plan tegen geweld en omgekeerd, en zorgen voor een intersectionele benadering die rekening houdt met de subtiele en meervoudige vormen van discriminatie.

U vraagt naar de timing van de projectoproep rond geweld in de openbare ruimte. Eind 2019 organiseerde ik via equal.brussels een projectoproep rond de toe-eigening van de openbare ruimte, waarbij een aantal projecten rond geweld in de openbare ruimte gesteund werd. Ook binnen de specifieke projectoproep 'geweld op vrouwen', die verwerkt wordt door equal.brussels, kunnen dergelijke projecten gesteund worden. Het resultaat van die projectoproep wordt binnenkort bekendgemaakt.

In het kader van het Brussels Plan ter bestrijding van geweld tegen vrouwen is een analyse gepland van de kennis van slachtoffers van de hulpdiensten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Daarnaast zal de administratie werken aan het verstrekken van duidelijke, toegankelijke en gerichte informatie over de rechten en over de mogelijkheden voor meldingen en klachten van slachtoffers.

Brussel Plaatselijke Besturen (BPB) heeft die kwesties niet rechtstreeks aangepakt. BPB heeft daarentegen wel gewerkt rond de problematiek van straatintimidatie, gendergerelateerd geweld en de plaats van de vrouw in de stad.

[173]

Op dit ogenblik plan ik geen campagne over hulp aan kwetsbare personen in de openbare ruimte. Als die er zou komen, zal ik zeker inspiratie putten uit buitenlandse initiatieven. Een dergelijke campagne zou in elk geval op een transversale manier moeten worden uitgewerkt, in overleg met alle betrokken ministers en besturen.

[175]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ook ik ben ervan overtuigd dat een intersectionele aanpak vereist is. Het is goed dat u alle maatregelen in dat verband opsomt.

Ik betreur echter dat er geen campagne gepland is. Ik hoop dat die er toch op vrij korte termijn komt. Zo niet zal ik maandelijks moeten vragen naar uw standpunt over gelijkaardige feiten.

Net zoals de campagne van de stad Amsterdam inspeelt op wederzijdse hulp en de voordelen van een solidaire gemeenschap, zouden er ook in het Brussels Gewest proactieve, positieve maatregelen moeten worden uitgewerkt om polarisatie tegen te gaan. De Brusselaars zijn de ogen en het hart van onze stad. Zij kunnen de beleidsmakers inlichtingen verstrekken over de plaatsen waar een onveiligheidsgevoel heerst. Op basis daarvan zou de Brusselse overheid gerichte maatregelen kunnen uitwerken en op het terrein een stap in de goede richting kunnen zetten.

Ik zou u dan ook willen aansporen om samen met de minister van Mobiliteit, Elke Van den Brandt, een optie toe te voegen aan de app Fix My Street, zodat de Brusselaars via die weg niet alleen gebreken aan de stedelijke infrastructuur kunnen melden, maar ook plaatsen waar een onveiligheidsgevoel heerst.

Ik geloof zeer sterk in de inzet van lokale intelligentie om de stad aangenamer en veiliger te maken en om het welzijn van de Brusselaars te bevorderen.

- *Het incident is gesloten.*